

POLITIQUE COMMERCIALE

Mise à jour du 03/02/2026

1. Objet

La présente politique définit les règles de commercialisation, d'accès au service et de communication applicables à l'activité de conseil en investissement portant sur des crypto-actifs.

2. Périmètre du service

GRAVITY MARKETS fournit exclusivement un service de recommandations personnalisées.

GRAVITY MARKETS ne fournit pas de services de conservation/administration de crypto-actifs, d'exécution d'ordres, de réception-transmission d'ordres, de gestion de portefeuille, d'exploitation de plateforme de négociation, ni de service de paiement.

3. Principes de communication commerciale

Toute communication (site, réseaux sociaux, email, supports) doit être claire, exacte et non trompeuse.

Sont notamment proscrits :

- toute promesse ou garantie de rendement ;
- toute mise en avant de performances passées sans avertissement adapté ;
- toute formulation pouvant laisser croire à un agrément ou à une supervision de l'AMF lorsqu'il n'existe pas.

Chaque support à caractère promotionnel doit inclure un avertissement adapté sur les risques liés aux crypto-actifs (perte totale/partielle, volatilité, risques technologiques et opérationnels, risque d'illiquidité).

4. Marché cible / accès au service

Le service s'adresse à des clients acceptant le caractère volatil et risqué des crypto-actifs, sous réserve :

- d'un entretien préalable et d'un recueil d'informations ;
- d'une évaluation d'adéquation ;
- de la signature d'un contrat.

GRAVITY MARKETS peut refuser l'entrée en relation ou interrompre la relation lorsque l'évaluation d'adéquation ne peut être réalisée de manière fiable, lorsque le client exige des services non fournis, ou en présence de risques de conformité ou de sécurité.

5. Politique de gestion des conflits d'intérêts

5.1 Principe

GRAVITY MARKETS identifie, prévient et gère les situations de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts du client.

5.2 Situations pouvant constituer un conflit

Peuvent constituer un conflit, notamment :

- la recommandation d'un crypto-actif, d'un émetteur ou d'une plateforme pour lequel GRAVITY MARKETS ou une personne liée percevrait un avantage ;

- l'existence d'intérêts personnels (détention significative d'un actif recommandé, intérêts financiers) ;
- des liens capitalistiques ou contractuels avec un tiers recommandé.

5.3 Mesures de prévention et de contrôle

GRAVITY MARKETS met en œuvre des mesures proportionnées, notamment :

- règles internes encadrant les intérêts personnels et la détention d'actifs ;
- registre interne des conflits d'intérêts et suivi RCCI ;
- politique d'acceptation de cadeaux et avantages ;
- interdiction de percevoir des rétrocessions ou avantages de tiers, sauf information préalable au client et accord exprès lorsque cela serait applicable.

5.4 Information au client

Lorsque les mesures internes ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, l'absence d'atteinte aux intérêts du client, GRAVITY MARKETS informe le client de la nature du conflit, de sa source, des risques et des mesures envisagées, avant la fourniture du service concerné.

6. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à : contact@gravitymarkets.fr